

**Mode d'emploi Forfait syndical
Représentants de Proximité**

Mandat RP	Nom	Téléphone portable	Mail
Plateforme Villeneuve d'Ascq	Emilie HEYZE		emilie.heyze01@pole-emploi.fr RP-hdf.heyze@pole-emploi.fr
DTD Aisne	Valérie DERVIN		valerie.dervin@pole-emploi.fr
DTD Hainaut	Jérôme FOUGNIES		jerome.fougnes@pole-emploi.fr RP-HDF.Foug.nies@pole-emploi.fr
DTD Lille	Hélène GAUDRON PERRICHOT		helene.gaudron@pole-emploi.fr
DTD VNE	Céline COUCKE		celine.coucke@pole-emploi.fr
DTD Nord Artois Côte d'Opale	Frédéric THOMAS		frederic.thomas@pole-emploi.fr
DTD Oise	Delphine LAMANDE		delphine.lamande@pole-emploi.fr
DTD Somme	Karim GRIB		karim.grib@pole-emploi.fr RP-hdf.grib@pole-emploi.fr

Droit Représentant Proximité	Codification	Droit	Conditions
Participation aux réunions organisées par la direction	- RIDRP	Selon convocation	<ul style="list-style-type: none"> - Pose en heures, 1/2 journée ou journée, - Droit à l'accroissement au temps de déplacement, - Droit au remboursement de frais de déplacement, - Droit au TR si pas frais de repas.
Droit conventionnel	- FRP	216h / an	<ul style="list-style-type: none"> - Pose en heures, 1/2 journée ou journée, - Reportables d'un mois sur l'autre, mais pas d'une année sur l'autre, - Cessibles entre RP 1 fois par trimestre, - Droit au TR, - Pas d'accroissement de temps de déplacement, - Remboursement de frais de déplacement.
Inspection	- INSPECRP	Selon le calendrier validée en CSSCT et en CSE	Non imputable sur le temps de délégation alloué aux RP.
Utilisation du forfait syndical seul	- FSORE	Selon les droits alloués par le gestionnaire secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Pose en 1/2 heures, heures, 1/2 journée ou journée, - Reportables d'un mois sur l'autre, - Non Cessibles, - Droit au TR, - Pas d'accroissement de temps de déplacement, - Pas de remboursement de frais de déplacement
Utilisation du forfait déplacement avec le forfait syndical	- DSORE	Selon les droits alloués par le gestionnaire secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Pose en 1/2 heures ou heures, - Reportables d'un mois sur l'autre, - Non Cessibles, - Droit au TR si pas frais de repas, - Pas d'accroissement de temps de déplacement, - Remboursement de frais de déplacement.

Quelles sont les attributions des Représentants de Proximité ? :

Chaque établissement est découpé en « périmètres » en fonction de ses implantations géographiques, et particulièrement des périmètres des directions territoriales déléguées (DTD), lorsque cela est possible. **Ces périmètres correspondent aux limites d'exercice de leurs attributions par les Représentants de Proximité.**

Les Représentants de proximité ont des attributions en matière de santé-sécurité et des conditions de travail. Ils peuvent être les représentants des salariés auprès du CSE.

Leurs attributions sont les suivantes :

- **Présenter les réclamations individuelles ou collectives** relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise,
- Formuler à son initiative et examiner à la demande de l'employeur **toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des agents ainsi que leurs conditions de vie** dans le périmètre d'exercice de ses attributions,
- Contribuer à **promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail** et de la qualité de vie au travail dans le périmètre d'exercice de ses attributions,
- Susciter toute initiative qu'il estime utile et proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes ou encore de lutte contre les discriminations sous toutes ses formes,
- Contribuer à anticiper, mesurer et traiter les impacts sur la santé et les conditions de travail du déploiement des projets et des évolutions dans le périmètre d'exercice de ses attributions,
- Sur délégation du CSE, le RP réalise les inspections périodiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sur le périmètre d'exercice de ses attributions, dans le respect du calendrier établi par la

CSSCT et validé par le CSE. Le RP établit un rapport d'inspection et le transmet à la CSSCT et au CSE.

Quelles sont les modalités de fonctionnement ? :

Le représentant de la direction désigné pour être l'interlocuteur des RP sur un périmètre organise en tant que besoin des échanges pour traiter les sujets relevant de leurs attributions.

Pour les périmètres incluant au moins une DTD, l'interlocuteur des RP est le directeur territorial. Pour les autres périmètres, il s'agit de représentants de l'employeur habilités.

Une fois par trimestre, les RP du périmètre sont réunis à l'initiative de la direction, à cette occasion les RP peuvent inscrire à l'ordre du jour des sujets relevant de leurs attributions. Ces rencontres font l'objet d'un compte-rendu. Le temps passé à ces réunions et le temps nécessaire pour s'y rendre sont considérés comme du temps de travail et ne s'imputent pas sur les heures de délégation.

Les RP peuvent par ailleurs saisir à tout moment le CSE ou la CSSCT leurs alertes et propositions.

Les RP rendent compte de leurs travaux relatifs à leurs attributions en matière de santé, sécurité, et conditions de travail à la CSSCT, qui se charge de les analyser et de les consolider pour le CSE. Pour ce qui relève de leurs attributions, ils rendent compte directement au CSE.

Quels sont vos droits ?

- Siéger en instance :

Une fois par trimestre, les RP du périmètre sont réunis à l'initiative de la direction, à cette occasion les RP peuvent inscrire à l'ordre du jour des sujets relevant de leurs attributions. Ces rencontres font l'objet d'un compte rendu.

Il s'agira du code – **RIDRP** réunion des RP à l'initiative de la direction sur WD5-Mandats sociaux. **Cette codification permet le remboursement des frais de déplacement et la demande d'accroissement du temps de déplacement.**

Les frais de déplacement correspondants à ce forfait sont pris en charge par Pôle Emploi conformément à la politique de déplacement de Pôle Emploi et aux modalités de remboursement des frais.

The screenshot shows a web browser window with the URL 'https://horoq-vipa-01pz901.sip91.pole-emploi.intra'. The page title is 'Demandes absences - Gestion des temps 3 - 5.4.1.15 - Mozilla Firefox'. The user is logged in as 'AGENT2003' and 'DUBOST LAURENT'. The main content is a form titled 'Détail de la demande'. The form fields are as follows:

- Matricule: ILDU8670
- Nom Prénom: DUBOST LAURENT
- Motif: --RIDRP
- Libellé: Réunion des RP à l'init. de la direction
- Demande du: [empty]
- Etat: [empty]
- Du: Lun 02/12/2019
- Options: La matinée, L'après-midi, La journée, Heure
- Au: [empty]
- Options: La matinée, La journée
- Justification: [empty text area]
- Commentaire 1: [empty text area]
- Commentaire 2: [empty text area]
- Auteur: DUBOST LAURENT

Buttons 'Valider' and 'Annuler' are visible at the bottom right of the form.

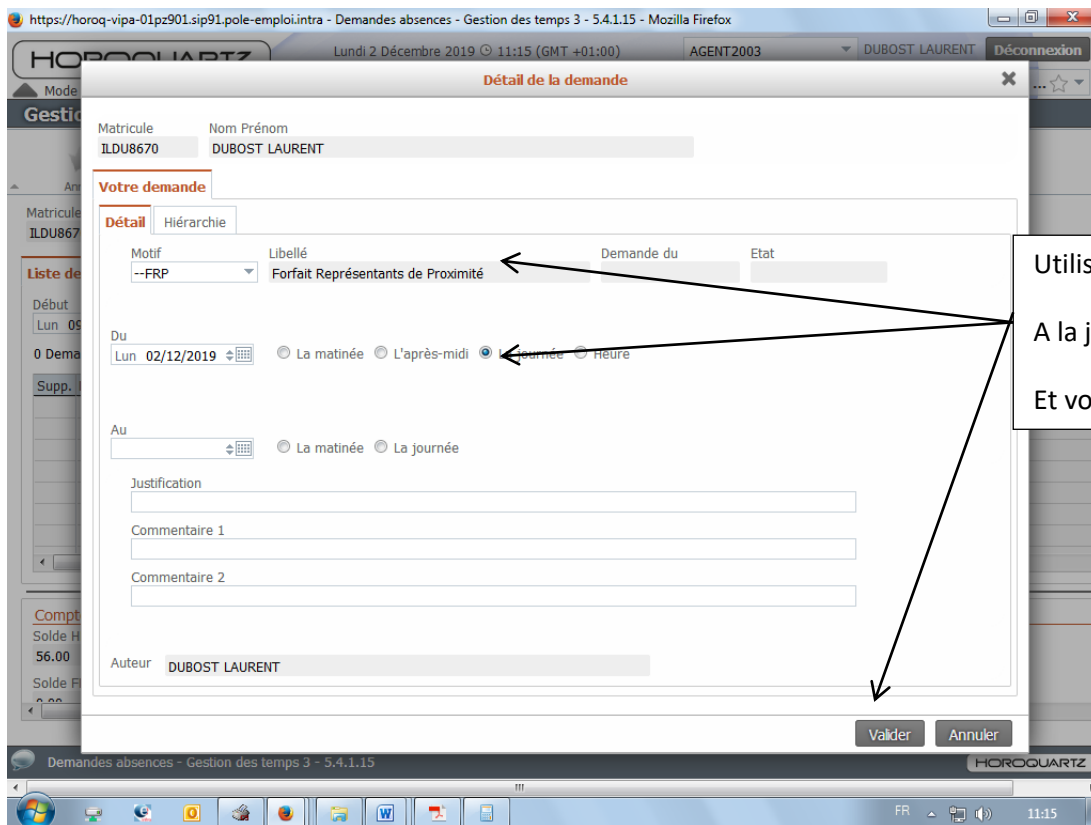
- **En tant que représentant de proximité, vous bénéficier d'un forfait syndical (versé en début d'année pour les 12 mois) :**

→ 216 heures pour 12 mois

Visible avec le compteur - **FRP** sur WD9-Mandats sociaux.

Les RP informent la direction de leur établissement et le responsable de leur site ou service de l'utilisation de leurs heures de délégation **3 jours avant**.

Les frais de déplacement correspondants à ce forfait sont pris en charge par Pôle Emploi conformément à la politique de déplacement de Pôle Emploi et aux modalités de remboursement des frais. Ce forfait ne donne pas droit à l'accroissement du temps de déplacement.



- **En tant que représentant de proximité, vous pouvez être amené à effectuer des inspections :**

Sur délégation du CSE, le RP réalise les inspections périodiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sur le périmètre d'exercice de ses attributions, dans le respect du calendrier établi par la CSSCT et validé par le CSE. Le RP établit un rapport d'inspection et le transmet à la CSSCT et au CSE.

L'inspection est réalisée par un des représentants de proximité du périmètre concerné. **Ces temps d'inspection ne sont pas déduits des heures de délégation du représentant de proximité.**

Le code à utiliser est sous WD5 Mandats sociaux – **INSPECRP** Inspection représentants de proximité.

- **En tant que représentant de proximité, vous pouvez être amené à recevoir des heures du forfait syndicat alloué à la CGT.** Ces heures vous sont distribuées par les gestionnaires secondaires de l'organisation syndicale à chaque début de trimestre.

Les heures reçues ne sont pas cessibles. Elles sont reportables d'un mois sur l'autre, le compteur étant remis à 0 en fin d'année.

Ce forfait se décompose en 2 parties : les heures du forfait syndical et les heures allouées au temps de déplacement.

La codification est la suivante :

- **Code FSORE** pour le forfait syndical
- **Code DSORE** pour le forfait déplacement

Si vous utilisez le code uniquement lié au forfait syndical - FSORE, celui-ci ne vous permet pas le remboursement de vos frais de déplacement. Il vous permet l'attribution d'un titre restaurant mais ne permet pas la demande d'accroissement de temps de déplacement. Il est posable à la 1/2 journée, à la journée, en 1/2 heure ou en heures.

Si vous utilisez le code liée au forfait syndical - FSORE avec le code -DSORE lié au temps de déplacement, cela vous permet le remboursement de vos frais de déplacement. Il vous permet l'attribution d'un titre restaurant s'il n'y a pas de demande de prise en charge de repas dans vos frais. Les heures liées aux déplacements sont posables à la 1/2 heure.

Vous trouverez ci-dessous les démarches pour effectuer les saisies des codifications :

Saisie des heures du forfait Syndical

Si les gestionnaires secondaires m'ont transmis des heures du forfait syndical et des heures du forfait temps, je peux les vérifier sous Horoquartz - onglet WD9 Mandats sociaux et cessions d'heures :

The screenshot displays the HOROQUARTZ web application interface. At the top, the user is logged in as DUBOST LAURENT (AGENT2003) on Thursday, November 21, 2019. The main menu includes 'Gestion des temps', 'Gestion', 'Outils', and 'Self service'. Below the menu, there are navigation icons for 'Annuler', 'Enregistrer', 'Rechercher', 'Rapport', 'Pl individuel', 'Nouvelle de...', and 'Supprimer'. The user's matricule is ILDU8670 and their name is DUBOST LAURENT.

The 'Liste des demandes' section shows a table of requests with columns for 'Supp.', 'Doc', 'Motif', 'Début', 'Valoris.', 'Fin', 'Durée', 'H Début', 'H Fin', 'Etat', 'Création', 'Modification', and 'Fonction'. The table contains several rows of data, including requests for 'Heure', 'Jour', and 'Après-midi'.

Below the table, there is a section titled 'Compteurs prévisionnels' which displays various account balances. Two callouts with arrows point to specific values: 'Heures du forfait syndical' points to the 'Solde Forfait synd.' value of 90.00, and 'Heures du forfait déplacement' points to the 'Dont solde dépl.' value of 10.00.

Supp.	Doc	Motif	Début	Valoris.	Fin	Valoris.	Durée	H Début	H Fin	Etat	Création	Modification	Fonction
		Annulat...	24/10/2019	Heure			7.30			Annulée	24/10/2019 - 12.00		WD9
		--CESCH...	24/10/2019	Heure			7.30			Acceptée	24/10/2019 - 15.04		WD9
		--CHSC -	28/10/2019	Jour	31/10/2019	Jour	4.00			Acceptée	29/10/2019 - 08.53		WD9
		--CESCH...	31/10/2019	Heure			7.30			Acceptée	31/10/2019 - 14.11		WD9
		--CHSC -	04/11/2019	Jour	07/11/2019	Jour	4.00			Acceptée	31/10/2019 - 14.11		WD9
		--CHSC -	08/11/2019	Après-midi			0.50			Acceptée			
		--DETCS...	12/11/2019	Heure			0.30	8.00	8.30	Acceptée			

Compteurs prévisionnels					
Solde HLECSE	Solde FETCSE	Solde FCSSCT	Solde FCME	Solde FBCSE	Solde Forfait synd.
56.00	47.00	0.00	0.00	0.00	90.00
Solde FRSCSE	Solde DETCSE	Solde DCSSCT	Solde DCME	Solde FRP	Dont solde dépl.
0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	10.00
Solde FECSEC	Solde FEBCSC	Solde FRSCSC	Solde FSSCTC	Solde FCCSEC	Solde FCMNE
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Solde CHLS	Solde CHRS	Solde CSAN			
24.00	0.00	0.0			

Compteurs du Jeudi 21 Novembre	
Pris HMI	Pris RESS
0.00	0.00

Si vous n'avez pas besoin d'heures de déplacement (pas de remboursement de frais de déplacement), vous pouvez poser votre absence syndicale à la journée :

https://horoq-vipa-01pz901.sip91.pole-emploi.intra - Demandes absences - Gestion des temps 3 - 5.4.1.15 - Mozilla Firefox

Jeu 21 Novembre 2019 13:12 (GMT +01:00) AGENT2003 DUBOST LAURENT Déconnexion

HOROQUARTZ

Mode plein écran

Gestion des temps Gestion Outils Self service ?

Annuler Enregistrer Rechercher Rapport Pl individuel **Création d'une nouvelle demande**

Matricule: ILDU8670 Nom Prénom: DUBOST LAURENT

Liste des demandes

Début: Mar 22/10/2019 Afficher les demandes: Toutes Motif: Libellé: Fonction: Libellé: Mandats sociaux et Cession d'heures

Supp.	Doc	Motif	Début	Valoris.	Fin	Valoris.	Durée	H Début	H Fin	Etat	Création	Modification	Fonction
		Annulat...	24/10/2019	Heure			7.30			Annulée	24/10/2019 - 12.00		WD9
		--CESCH...	24/10/2019	Heure			7.30			Acceptée	24/10/2019 - 15.04		WD9
		--CHSC -	28/10/2019	Jour	31/10/2019	Jour	4.00			Acceptée	29/10/2019 - 08.53		WD9
		--CESCH...	31/10/2019	Heure			7.30			Acceptée	31/10/2019 - 14.11		WD9
		--CHSC -	04/11/2019	Jour	07/11/2019	Jour	4.00			Acceptée	31/10/2019 - 14.11		WD9
		--CHSC -	08/11/2019	Après-midi			0.50			Acceptée	07/11/2019 - 08.38		WD9
		--DETCS...	12/11/2019	Heure			0.30	8.00	8.30	Acceptée	14/11/2019 - 11.57		WD9

Compteurs prévisionnels

Solde HLECSE	Solde FETCSE	Solde FCSSCT	Solde FCME	Solde FBCSE	Solde Forfait synd.
56.00	47.00	0.00	0.00	0.00	90.00
Solde FRSCSE	Solde DETCSE	Solde DCSSCT	Solde DCME	Solde FRP	Dont solde dépl.FS
0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	10.00
Solde FECSEC	Solde FEBCSC	Solde FRSCSC	Solde FSSCTC	Solde FCCSEC	Solde FCME
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Solde CHLS	Solde CHRS	Solde CSAN			
24.00	0.00	0.0			

Compteurs du Jeudi 21 Novembre

Pris HMI	Pris RESS
0.00	0.00

Cliquez sur nouvelle demande

Création d'une nouvelle demande

https://horoq-vipa-01pz901.sip91.pole-emploi.intra - Demandes absences - Gestion des temps 3 - 5.4.1.15 - Mozilla Firefox

Jeu 21 Novembre 2019 13:14 (GMT +01:00) AGENT2003 DUBOST LAURENT Déconnexion

HOROQUARTZ

Mode plein écran

Gestion des temps Gestion Outils Self service ?

Annuler Enregistrer Rechercher Rapport Pl individuel Nouvelle de... Supprimer

Matricule: ILDU8670 Nom Prénom: DUBOST LAURENT

Détail de la demande

Matricule: ILDU8670 Nom Prénom: DUBOST LAURENT

votre demande

Début: Mar 22/10/2019

Motif: --FSORE Libellé: Délégation FSORE

Du: Jeu 21/11/2019 La matinée L'après-midi La journée Heure

Au: La matinée La journée

Justification: Valorisation du motif

Commentaire 1:

Commentaire 2:

Auteur: DUBOST LAURENT

Valider Annuler

Utiliser le code FSORE
A la journée
Et vous validez

Si vous utilisez des heures de déplacement (demande de remboursement de frais de déplacement), vous devez poser votre absence syndicale en heures :

https://horogq-vipa-01pz901.sip91.pole-emploi.intra - Demandes absences - Gestion des temps 3 - 5.4.1.15 - Mozilla Firefox

Jeudi 21 Novembre 2019 13:18 (GMT +01:00) AGENT2003 DUBOST LAURENT Déconnexion

HOROQUARTZ

Mode plein écran

Gestion des temps Gestion Outils Self service ?

Annuler Enregistrer Rechercher Rapport Pl individuel Nouvelle de... Supprimer

Matricule ILDU8670 Nom Prénom DUBOST LAURENT

Liste des demandes

Début Mar 22/10/2019

20 Demande(s)

Supp. Doc Motif Débu

Annulati... 24/1

--CESCH... 24/1

--CHSC - 28/1

--CESCH... 31/1

--CHSC - 04/1

--CHSC - 08/1

--DETCS... 12/1

Compteurs prévisionnels

Solde HLECSE Solde FE 56.00 47.00

Solde FRSCSE Solde DE 0.00 30.00

Solde FECSEC Solde FE 0.00 0.00

Solde CHLS Solde CH 24.00 0.00

Compteurs du Jeudi 21 Nov

Pris HMI Pris RES 0.00 0.00

Détail de la demande

Matricule ILDU8670 Nom Prénom DUBOST LAURENT

Votre demande

Détail Hiérarchie

Motif --DSORE Libellé Déplacement OSR établissement Demande du Etat

Le Jeu 21/11/2019

La matinée L'après-midi La journée Heure

Durée H Début H Fin 8.00 8.30

Justification

Commentaire 1

Commentaire 2

Auteur DUBOST LAURENT

Valider Annuler

Utiliser le code DSORE pour poser les heures de déplacement. En heure Poser de 8h00 à 8h30 (Quel que soit le temps de trajet)

https://horogq-vipa-01pz901.sip91.pole-emploi.intra - Demandes absences - Gestion des temps 3 - 5.4.1.15 - Mozilla Firefox

Jeudi 21 Novembre 2019 13:21 (GMT +01:00) AGENT2003 DUBOST LAURENT Déconnexion

HOROQUARTZ

Mode plein écran

Gestion des temps Gestion Outils Self service ?

Annuler Enregistrer Rechercher Rapport Pl individuel Nouvelle de... Supprimer

Matricule ILDU8670 Nom Prénom DUBOST LAURENT

Liste des demandes

Début Mar 22/10/2019

20 Demande(s)

Supp. Doc Motif Débu

Annulati... 24/1

--CESCH... 24/1

--CHSC - 28/1

--CESCH... 31/1

--CHSC - 04/1

--CHSC - 08/1

--DETCS... 12/1

Compteurs prévisionnels

Solde HLECSE Solde FE 56.00 47.00

Solde FRSCSE Solde DE 0.00 30.00

Solde FECSEC Solde FE 0.00 0.00

Solde CHLS Solde CH 24.00 0.00

Compteurs du Jeudi 21 Nov

Pris HMI Pris RES 0.00 0.00

Détail de la demande

Matricule ILDU8670 Nom Prénom DUBOST LAURENT

Votre demande

Détail Hiérarchie

Motif --FSORE Libellé Délégation FSORE Demande du Etat

Le Jeu 21/11/2019

La matinée L'après-midi La journée Heure

Durée H Début H Fin 8.31 12.31

Justification

Commentaire 1

Commentaire 2

Auteur DUBOST LAURENT

Valider Annuler

Utiliser le code FSORE pour poser les heures du forfait syndical

En heure de 8.31 à 12.31

Et vous validez